



**COMMUNE DE  
RAEDERSHEIM**

République Française  
Liberté, égalité, fraternité

Arrondissement de Guebwiller

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE RAEDERSHEIM  
SEANCE DU 16 MAI 2013**

Département du Haut-Rhin  
Arrondissement de Guebwiller  
Nombre de Conseillers élus : **15**  
Conseillers en fonction : **15**  
Conseillers présents : **11**

**L'an deux mille treize, le seize mai, à vingt heures quinze,**

Le CONSEIL MUNICIPAL de RAEDERSHEIM était assemblé en séance ordinaire après convocation légale en date du 6 mai 2013 et en nombre valable, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie **REYMANN**, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h15. Il souhaite la bienvenue et à l'ensemble du Conseil municipal. Monsieur le Maire communique l'ordre du jour.

**PRESENTS :**

MM. Jean-Paul **BEREUTER** et Alphonse **DUBICH**, Adjoints.

Mmes Christiane **EHRET**, Marie-Josée **METHENIER**, Marie-Paule **THOMAS**, Madeleine **WIEST** et MM. Jean-Claude **BOETSCH**, Sylvain **DESSENNE**, Jean-Pierre **PELTIER**, Gilbert **WEISSER**, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES:**

M. Jean-Michel **BEDOUET** qui a donné procuration à Mr Jean-Claude **BOETSCH**.  
M. Gérard **CLADE** qui a donné procuration à Mme Christiane **EHRET**.  
Mr Yves **LECONTE** qui a donné procuration à Mr Jean-Marie **REYMANN**.  
Mme Christine **SCHMUCK** qui a donné procuration à Mme Marie-Josée **METHENIER**.

**SECRETAIRE DE SEANCE:**

Madame Marion PERETTI est désignée comme secrétaire de séance.



**ORDRE DU JOUR :**

1. Approbation du procès-verbal en date du 11 avril 2013.
2. Adhésion au groupement de commandes proposé par le centre de gestion pour la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels.
3. Construction de l'atelier communal – Avant-Projet Définitif.
4. Installation du système de chauffage des écoles. *(ce point ne figurait pas sur la convocation)*
5. Divers – Informations mairie.

**1. Approbation du Procès-Verbal en date du 11 avril 2013**

Le compte-rendu de la séance du 11 avril 2013 a été adressé aux membres du Conseil municipal dans le délai requis. Il est adopté à 14 voix pour (dont 4 procurations) et 1 abstention.

**2. Adhésion au groupement de commandes proposé par le centre de gestion pour la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels**

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n° 2001-1016 du 5 novembre 2001 portant création d'un document relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs ;

Vu le Code des marchés publics ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale du Haut-Rhin en date du 18 mars 2013 ;

Considérant que la mise en place du document unique est une obligation pour les collectivités territoriales ;

Considérant que pour aboutir à des effets d'économie d'échelle, une mutualisation des procédures de passation des marchés et une **garantie de même niveau de prestation pour l'ensemble des collectivités affiliées au Centre de gestion de la Fonction publique territoriale du Haut-Rhin** désirant mettre en place le document unique, la formule du groupement de commandes serait la plus adaptée ;

Considérant la proposition de Monsieur le Maire en vue de la mise en place du document unique d'évaluation des risques professionnels et après avoir pris connaissance de la convention constitutive du groupement de commandes relative au marché unique de prestations de réalisation de documents uniques d'évaluation des risques professionnels, arrêtée et proposée par le Conseil d'Administration du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale du Haut-Rhin.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal décide à l'unanimité (dont 4 procurations):**

- autorise Monsieur le Maire à signer le bulletin d'adhésion à la convention constitutive du groupement de commandes dont les dispositions sont les suivantes :
  - *Le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale du Haut-Rhin sera coordonnateur du groupement et donc chargé de procéder, dans le respect des règles prévues par le Code des marchés publics, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs cocontractants.*



- *En cas de procédure formalisée, la commission d'appel d'offres compétente pour retenir le cocontractant sera celle du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale du Haut-Rhin.*
  - *Le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale du Haut-Rhin signera le marché, le notifiera et l'exécutera au nom de l'ensemble des membres du groupement, chaque membre du groupement s'engageant, dans la convention, à exécuter ses obligations à hauteur de ses besoins propres, tels qu'il les a préalablement déterminés dans le bulletin d'adhésion.*
- précise que les crédits nécessaires à la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels seront prévus au budget.

### **3. Construction de l'atelier communal – Avant-Projet Définitif**

Le maître d'œuvre a remis l'avant-projet définitif (APD) pour la construction de l'atelier communal. Ce document intègre les notices explicatives, les données techniques, le respect des réglementations en vigueur ainsi que les plans et coupes du futur bâtiment.

L'APD apporte les précisions nécessaires à la rédaction des documents de consultation des entreprises lot par lot et prend compte des remarques formulées par le maître d'ouvrage au cours de l'analyse du document. Le marché de travaux comportera 14 lots.

La surface totale du bâtiment RDC + étage est de 370,48 m<sup>2</sup>. L'estimation prévisionnelle définitive du marché de travaux pour la construction de l'atelier communal au stade APD est de 375 593,83 € HT.

Il est nécessaire de valider l'APD afin de permettre au maître d'œuvre de rédiger le permis de construire.

Par ailleurs, le marché de maîtrise d'œuvre prévoit que la rémunération provisoire du maître d'œuvre est rendue définitive lors de l'acceptation de l'APD par le maître d'ouvrage et de l'engagement du maître d'œuvre sur l'estimation prévisionnelle définitive des travaux.

Au vu du montant des travaux au stade APD par rapport à l'estimation du maître d'ouvrage avant les études, le maître d'œuvre a consenti à réduire le pourcentage de sa rémunération fixée dans le marché à 11%. Par conséquent, la rémunération forfaitaire du maître d'œuvre sera fondée selon un pourcentage de 10,45% du montant HT estimé des travaux, soit 39 249,56 €. Cette décision fera l'objet d'un avenant au marché de maîtrise d'œuvre.

A titre d'information, il est précisé que selon les termes de l'article 8.3 du CCAP, la rémunération définitive du maître d'œuvre sera révisée par voie d'avenant dans le cas où le coût réel des travaux est supérieur ou inférieur (+/- 10%) au montant estimé au stade de l'APD.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal décide à l'unanimité (dont 4 procurations):**

- d'approuver l'avant-projet définitif pour la construction de l'atelier communal,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant portant sur la rémunération forfaitaire définitive du maître d'œuvre,
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget de la commune, section d'investissement, chapitre 2313,





- d'autoriser Monsieur le Maire à transmettre une demande de subvention auprès de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller et du Conseil Général du Haut-Rhin.

#### **4. Installation du système de chauffage des écoles**

Le système de chauffage des écoles de la commune fonctionne actuellement avec deux chaudières au fioul installées en 1988. Le coût moyen annuel de fonctionnement de ce système s'élève à 8 000 €.

L'installation d'une nouvelle chaudière à condensation au gaz permettra de réduire les coûts de fonctionnement et favorisera la pérennité du bâtiment.

Monsieur le Maire présente les offres reçues pour l'installation d'une chaudière à condensation au gaz.

Il est décidé de retenir l'offre de DaCC SARL pour un montant 23 942 € HT soit 28 634,63 € TTC.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal décide à l'unanimité (dont 4 procurations):**

- de retenir l'offre de DaCC SARL,
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget de la commune, section d'investissement, chapitre 21312,
- d'autoriser Monsieur le Maire à transmettre une demande de subvention auprès du Conseil Général du Haut-Rhin.

#### **5. Divers – informations mairie**

##### **Mise en peinture des garde-corps de la gare :**

Les travaux de rénovation des garde-corps des quais et du passage souterrain n'ont pas été inclus dans le projet d'aménagement du parking. Dans la mesure où tous les équipements sont neufs, il serait judicieux de procéder à la mise en peinture des garde-corps. La SNCF s'engage à fournir à la commune 25 litres de peinture. La mise en œuvre reste à la charge de la commune. Le coût des travaux est estimé à 3 335 € TTC.

##### **Périscolaire à Raedersheim :**

Au 1<sup>er</sup> trimestre 2013, la Commune a réalisé une enquête auprès des parents afin de connaître leurs attentes en matière de périscolaire. Le partenariat avec La Récré d'Issenheim et l'éventuelle possibilité d'organiser le service du midi et l'accueil du soir à la salle polyvalente a suscité l'intérêt des parents. Les résultats de l'enquête font apparaître que 25 enfants seraient inscrits au périscolaire s'il se déroulait à Raedersheim. Pour concrétiser ce projet, il convient d'attendre désormais l'autorisation du Service Jeunesse et Sport de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations du Haut-Rhin pour l'utilisation de la salle et l'accord de la CAF pour la revalorisation de la subvention. Ces éléments devraient nous parvenir avant le 15 juin, nous serons alors en mesure d'informer les parents sur la réalisation ou non du projet de développement du périscolaire sur la commune.



**Inauguration du parking de la gare :**

L'inauguration du parking de la gare aura lieu le lundi 8 juillet 2013 à 17h.

**« Les serres du Florival » :**

A compter du 1<sup>er</sup> juin 2013, Mr Ziegler cessera son activité d'horticulteur. Le site sera repris à compter de la même date par la société « SCEA du Stoerenbourg » qui maintiendra et développera l'activité.

**Fleurissement de printemps :**

Les plantations de bulbes, oignons et vivaces ont été retirées pour faire place au fleurissement estival. Dans la mesure où celle-ci ne sont pas conservées d'une année sur l'autre, toutes les personnes intéressées pour en récupérer peuvent prendre contact avec le secrétariat de la mairie.

**Réfection des rampes du plateau surélevé devant le commerce :**

Une réunion a eu lieu sur place en présence de l'entreprise et des services du Conseil Général du Haut-Rhin pour définir le périmètre des travaux et la future configuration des rampes. L'entreprise devra faire parvenir les plans à la Commune et au Conseil général pour validation. Les travaux auront lieu du 12 au 17 août 2013. La grand'rue sera fermée dans les deux sens de circulation entre la rue de la chapelle et la rue des sapins durant une semaine. Une déviation sera mise en place.

**Quête au profit de la ligue contre le cancer :**

Monsieur Jean-Pierre PELTIER informe le conseil municipal que la quête réalisée à Raedersheim permis de collecter 3 603,34 €. Il remercie tous les quêteurs leur disponibilité ainsi que tous les donateurs pour leur générosité.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le jeudi 4 juillet 2013.

L'ordre du jour étant épuisé, personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 23h00.

Fait à Raedersheim, le 16 mai 2013.

Le Maire

Jean-Marie REYMANN

